

des Princes &c. Juillet 1745. 9

pleine & entière sûreté dans le service de la Puissance où ils se trouveront à la signature des Préliminaires.

XVII. L'échange des ratifications de ces Préliminaires se fera à Saltzbourg, dans le terme de 15. jours, à compter de celui de la signature, ou plutôt s'il est possible.

Fait à Fueffen, dans l'Evêché d'Augsbourg, le 22. Avril 1745. Signé, RODOLPHE, COMTE DE COLLOREDO, & JOSEPH PRINCE DE FURSTENBERG.

Cet échange ayant été fait au tems fixé, il ne reste plus à la Baviere qu'à jouir de la paix ramenée chez elle, & à se remettre de ce qu'elle a souffert durant les troubles. C'est là ce qui occupe présentement la Cour de Munich, dont les finances pourront se rétablir plutôt qu'on n'en prenoit la pensée, à cause d'un gros subside qui doit lui être payé par celle de Vienne. Et comme la bonne intelligence réunit parfaitement les deux Cours, on s'attend de voir incessamment à *Munich* un Ministre caractérisé de la dernière, car le Comte de Sintzheim est allé à Vienne en qualité de Ministre de S. A. E. Quant aux Ministres de France, d'Espagne & de Prusse, qui n'en paroissent pas moins dans le dessein de continuer leur séjour à *Munich*, y étant revenus d'*Augsbourg*, ils ont tous reçu leur rapel, & doivent être actuellement partis en conséquence.

Cependant M<sup>r</sup>. de Chavigny, le premier de ces trois Ministres, a été saluer l'Electeur au Château de *Nymphenbourg*, où S. A. se tient depuis le 10. Mai, & lui a déclaré  
» Que le Roi Très-Chrétien son Maître avoit  
» reçu

II.  
Déclaration  
du Ministre  
de France  
à l'Electeur.